



## BORDEREAU DE SORTIE DE LA BABY SCRUM

A l'attention de tous utilisateurs et Clubs demandeurs :

1. La demande d'utilisation de la Baby Scrum doit être faite uniquement au secrétariat du Comité Territorial.
2. Le Comité Territorial informera le responsable de l'Académie des 1<sup>ères</sup> lignes ainsi que le responsable matériel d'une demande d'utilisation.
3. L'utilisation de la Baby Scrum ne peut être faite que par un cadre technique désigné et formé à l'utilisation de cette machine, et au protocole des joueurs de 1<sup>ère</sup> ligne.
4. Réception au retour de la Baby Scrum : informer le responsable matériel de la date et de l'heure de retour pour contrôle et rangement.
5. Le déplacement de la Baby Scrum est effectué par un dirigeant habilité par le Comité Territorial pour ce type de transport (titulaire du permis BE) avec un véhicule adapté au déplacement de cette machine avec sa remorque (poids 750 Kg).
6. Un forfait transport de 0,39€/Km sera demandé à l'utilisateur (base FFR)

**Bordereau N°** : .....

Date de la demande : .....

**Nom du demandeur** : .....

**CLUB** : .....

Lieu de la formation : .....

Formateur cadre technique : .....

Date et heure de prise en charge : .....

Retour : .....

**Le responsable Comité Territorial**

**Le demandeur**

.....

.....

Signature :

Signature :